

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le quatorze avril

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 7 avril 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 27 Votants : 27

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelynne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D62 : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 €

Monsieur le Maire, Maire et Président du Conseil d'Administration de la Caisse Locale du Crédit Agricole, n'a pas pris part à la délibération en se retirant de la salle conformément à l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Monsieur DAVID Guy, adjoint délégué aux finances, présente les propositions suivantes :

Trois banques ont été consultées : ARKEA Crédit Mutuel- Crédit Agricole du Morbihan- Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire.

Deux réponses ont été réceptionnées : Crédit Agricole- Caisse d'Epargne

A) Proposition du Crédit Agricole

Index : EURIBOR 3 mois + marge de 1,81 % sur la base de calcul de 365 jours ou 1,75 % sur la base de calcul de 360 jours

Montant minimum des tirages et remboursements : 10 000 €

Commission d'engagement : néant

Frais de mise en place : 0,10 %

B) **Propositions de la Caisse d'Epargne**

1^{ère} option

Taux fixe : 2,15 %

Païement des intérêts : trimestriel

Commission d'engagement : 0,20 %

Commission de non utilisation : 0,40 % de la différence entre le montant de la Ligne de Trésorerie Interactive et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Seconde option

Index : EURIBOR 1 semaine + marge de 1,95 %

Païement des intérêts : trimestriel

Commission d'engagement : 0,20 %

Commission de non utilisation : 0,40 % de la différence entre le montant de la Ligne de Trésorerie Interactive et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la proposition la mieux-disante.

Le conseil municipal, après délibération, décide de retenir la proposition du Crédit Agricole mentionnée ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Alain GUIHARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20140414-2014D65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2014
Publication : 16/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

